



CHAPITRE 1

CIVILISATION DES ÉTATS-UNIS ET DU ROYAUME-UNI

1. LES USA

La constitution des États-Unis : Wanda Mastor, « constitution des états-unis (17 septembre 1787) » :

Contrairement à la plupart des pays qui ont cherché à reproduire le système britannique, comme la France en 1791 ou en 1815, la Belgique ou les pays scandinaves, **les cinquante-cinq pères fondateurs de la première Constitution écrite du monde moderne, fervents lecteurs de Montesquieu et de Blackstone, ne voulaient pas d'un régime parlementaire classique, obligeant à une centralisation de la souveraineté.** Lors de la Convention de Philadelphie qui les réunit du 29 mai au 17 septembre 1787 « pour former une Union plus parfaite », les débats, à huis clos, opposent les fédéralistes, partisans d'un gouvernement central renforcé, et les défenseurs du régime confédéral. **La structure originale de la Constitution, qui évoluera lentement vers le régime présidentiel actuel, repose sur une séparation stricte entre les trois pouvoirs et une répartition des compétences entre États et Fédération procédant d'une volonté marquée de limiter la puissance de chaque organe.** Dix amendements ratifiés par le Congrès le 15 décembre 1791 forment **le Bill of Rights, Déclaration de droits et libertés fondamentales** intégrée à la Constitution, à laquelle s'ajouteront 17 amendements entre 1795 et 1991

1 LE SYSTÈME POLITIQUE

L'histoire

Les États-Unis sont d'anciennes colonies britanniques ayant obtenu leur indépendance. Mais les treize colonies ne connaîtront le succès qu'unies.

L'indépendance américaine

Elle est proclamée par la Déclaration d'indépendance (4 juillet 1776), mais elle est arrachée au prix d'une guerre (1775-1783).

Elle est rédigée par Thomas Jefferson, John Adams et Benjamin Franklin. Cet acte est important et par son contenu et par sa valeur symbolique. La Déclaration énonce des droits qui deviennent autant de raisons de justifier l'indépendance :

« Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur... »

...En conséquence, nous, les représentants des États-Unis d'Amérique (...) publions et déclarons solennellement au nom et par l'autorité du bon peuple de ces colonies, que ces colonies unies sont et ont le droit d'être des États libres et indépendants (...); que, comme les États libres et indépendants, elles ont pleine autorité de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, de régler le commerce et de faire tous autres actes ou choses que les États indépendants ont droit de faire. »

La Confédération

Le 15 novembre 1777 furent adoptés « Les articles de la Confédération et d'Union perpétuelle », un véritable traité qui mettait en place une Confédération.

La Fédération

Fruit du cheminement des idées, la Fédération naquit au prix de discussions animées.

Finalement une solution intermédiaire sera dégagée : celle d'un fédéralisme certes, mais pas trop centralisé, où les États fédérés jouiront d'une assez forte autonomie. Elle prend la forme d'une proposition faites par Roger Sherman, qualifiée de grand compromis ou compromis du Connecticut.

2 CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME POLITIQUE

Deux phénomènes le caractérisent : la généralisation du droit de suffrage et le bipartisme souple.

Au départ, en raison du caractère confédéral mais aussi des préjugés politiques de l'époque le droit de suffrage n'est accordé aux citoyens que de manière indirecte, voire restreinte. Mais progressivement on passera du suffrage indirect au suffrage direct. Ce sera le cas pour les sénateurs qui à partir de 1913 (17^e amendement) ne seront plus élus par les législatures des États, mais directement par le peuple.

Dans une moindre mesure ce sera le cas pour le président lui-même. Certes, il est toujours élu par les grands électeurs, mais ceux-ci vont voir leur mandat devenir de plus en plus impératif et ainsi, le Président sera élu quasiment au suffrage universel direct.

Le nombre de fonctions pourvues par la voie du suffrage universel est beaucoup plus important qu'en France ou en Europe. D'abord ce sont les fonctions politiques qui sont concernées. Mais, en raison de la forme fédérale, il y a deux niveaux d'États et donc d'autant plus de fonctions politiques attribuées par le suffrage universel.

Les électeurs américains n'ont donc pas seulement à élire le Président et les membres du Congrès **mais aussi des milliers d'agents des gouvernements d'État et locaux, dont les législateurs, les gouverneurs et vice-gouverneurs, les intendants, les commissaires de comté, les maires des villes, les conseillers municipaux.**

Mais ce qui caractérise encore plus les États-Unis sur ce plan, c'est le fait que des fonctions non politiques sont, elles aussi pourvues de cette manière.

S'agissant des juridictions d'État, dans de nombreux cas, les juges sont sélectionnés par le biais d'élections. Il s'agit d'élections populaires. Elles peuvent être partisans ou non, mais, les candidats doivent satisfaire à certains critères de qualification, tels qu'être un praticien du droit depuis plusieurs années. Il peut s'agir aussi d'« élections de maintien » périodiques dans lesquelles l'on demande aux électeurs non pas de choisir entre deux candidats mais simplement de se prononcer sur le maintien du juge à son poste.

Certaines fonctions administratives sont également pourvues par la voie de l'élection, les chefs de la police, les shérifs, et les membres des conseils scolaires, des conseils universitaires, des comités des services publics et d'autres encore. En tout, il y a plus de 300.000 fonctions électives dans les gouvernements locaux (comtés, villes et municipalités) et près de 200.000 dans les circonscriptions spéciales (scolaires, de distribution des eaux, etc.). Parmi les postes électifs les plus bizarres, on peut citer ceux de médecin légiste (coner), de membre d'un district d'irrigation, de membre de la commission du cimetière municipal et d'agent arboricole - la personne chargée de veiller à l'enlèvement des arbres dangereux sur les propriétés municipales.

Le parti démocrate

Le parti démocrate est né en 1836, mais sa filiation indirecte remonte à Jefferson, Madison et Monroe. Il est anti fédéraliste, favorable aux États et à leur autonomie jusqu'à la Grande crise de 1929. Pour contrer ses effets néfastes le démocrate F.D. Roosevelt va mettre en place un ensemble de réformes, le New Deal qui se caractérise par un interventionnisme de l'État fédéral.

Ce parti, particulièrement bien implanté dans le Sud sera le parti des vaincus au lendemain de la Guerre de sécession. Il deviendra alors, à de rares exceptions près, le parti minoritaire et le demeure jusqu'à l'élection de Franklin Roosevelt, en 1932. Il deviendra alors le parti de toutes les minorités qu'elles soient religieuses (catholiques, juifs), ethniques (noirs, hispaniques) sociales (ouvriers, employés, classes moyennes, citadins).

Le parti républicain

Ce parti a été créé par le Président Lincoln. Sa création a été provoquée par le problème de l'esclavage, mais il réussira à ne pas apparaître comme uniquement axé sur ce problème. C'est pourquoi il réunira bon nombre d'électeurs conservateurs. Ses électeurs sont avant tout des Blancs, des Anglo-Saxons, des protestants, ensemble plus connu sous le sigle de W.A.S.P. (White Anglo-Saxon Protestants).

Alors que ses origines intellectuelles remontent à Washington et aux Fédéralistes il s'oppose depuis le New Deal à un gouvernement trop centralisé et trop puissant. Pour les républicains les problèmes sont mieux réglés au niveau local. Ils croient que la libre entreprise, à laquelle ils sont très attachés, ne peut survivre que si elle n'est pas gênée par une fiscalité trop lourde.

L'émiettement du système

Le système de parti américain est un bipartisme souple. Cela signifie que les deux partis sont peu homogènes, cet émiettement du système débouche sur une indiscipline des partis.

On dit parfois qu'aux États-Unis il y a non pas deux partis, mais quatre : les conservateurs républicains et les conservateurs démocrates. Les républicains progressistes et les progressistes démocrates. L'axe conservateur/progressiste passe, en effet, à travers les deux grands partis

L'absence d'idéologie qui caractérise également les partis américains favorise cet émiettement. Ces partis sont en effet ce que l'on appelle des « partis attrape-tout » (catch all parties).

L'indiscipline des partis

L'indiscipline se traduit dans les structures et surtout dans les comportements.

Les partis américains sont essentiellement décentralisés.

Chacun des deux grands partis politiques américains est avant tout une coalition

d'organisations locales qui s'unissent à l'échelle nationale lors des élections présidentielles, tous les quatre ans. Les membres du Congrès doivent donc leur position à leur électorat local et à celui de leur Etat, et non à la direction nationale du parti ou à leurs collègues du Congrès. Ainsi, le comportement législatif des parlementaires tend à être individualiste et personnel, conséquence du large éventail des électorats représentés et de la liberté d'action que donne une base électorale loyale et dévouée.

En raison de cette indiscipline des partis, le Président n'est jamais sûr de faire voter les mesures qu'il demande au Congrès, même si son parti est majoritaire dans les deux chambres. Pour compenser les défections au sein même de son parti, il est obligé de faire appel à des parlementaires de l'opposition. Le Président est dans l'obligation de composer en permanence avec les réticences des parlementaires. Il est contraint en permanence à des compromis qui limitent considérablement son pouvoir.

3 LES COMPOSANTES INSTITUTIONNELLES DU SYSTÈME POLITIQUE AMÉRICAIN

Le pouvoir exécutif : Le président

Le Président américain est à lui tout seul l'ensemble de l'exécutif : il dispose donc des pouvoirs d'un chef d'État et d'un Gouvernement. Plus précisément, il dirige l'administration ainsi que la politique étrangère.

Le Président américain est désigné par le peuple selon un système typiquement américain.

La désignation du Président

Il est élu pour quatre ans au suffrage universel quasiment direct. Mais les électeurs américains ne se contentent pas de choisir le Président parmi les candidats en présence, ils choisissent aussi le candidat que chaque parti présentera.

Le choix des candidats à la présidence

Un an avant l'élection présidentielle, chaque parti compte dans ses rangs une dizaine de candidats à la candidature. Or le parti ne peut avoir qu'un seul candidat. Ce sont les délégués du parti à la Convention qui élisent le candidat du parti à la présidence. Eux-mêmes sont désignés dans chaque État en fonction du candidat à la candidature qu'ils soutiennent.

Il s'agit des Primaires. ce sont les électeurs du parti qui choisissent les délégués du parti à la Convention. Plusieurs types de primaires existent : ouvertes, fermées ou non partisans. Au cours de l'été, chaque parti réunit sa Convention nationale. Le lieu et la date sont fixés librement par chaque parti. Le nombre de délégués varie selon les États, mais le vote se fait par délégation à la majorité absolue. La Convention désigne le candidat à la présidence, le candidat à la vice-présidence ainsi que la plate-forme électorale.

Le choix du Président parmi les candidats.

Chaque parti ayant désigné son candidat, il est possible de passer à la dernière phase c'est à dire le choix par le peuple du Président, parmi les deux candidats. En réalité, l'élection étant indirecte, elle se déroulera donc en deux temps.

Dans un premier temps on procède à l'élection des grands électeurs. Elle se déroule chaque année bissextile, le premier mardi suivant le premier lundi de novembre. Elle se fait par État, chacun élisant un nombre de grands électeurs égal au nombre de sénateurs et de représentants.

L'élection des grands électeurs se fait au scrutin majoritaire de liste à un tour. **Cela signifie que dans chaque État, tous les grands électeurs appartiennent à un même parti.** Les grands électeurs ont un mandat impératif, **aussi au soir de leur élection connaît-on le nom du futur Président.**

Dans un second temps on procède à l'élection fictive.

Le lundi qui suit le deuxième mercredi de décembre les grands électeurs se réunissent dans la capitale de leur État et votent. Est élu le candidat ayant obtenu la majorité absolue des mandats soit 270. Le résultat est proclamé officiellement lors d'une séance commune des deux chambres.

Le jour de l'élection des grands électeurs se déroulent également l'élection de tous les représentants, d'un tiers des sénateurs ainsi que d'un certain nombre de Gouverneurs et de Maires. Enfin des référendums se déroulent dans certains États.

>LES COLLABORATEURS DU PRÉSIDENT

Une place particulière doit être faite au vice-président. Les autres collaborateurs appartiennent à deux grandes catégories.

>LES SECRÉTAIRES

À l'heure actuelle ils sont au nombre de 15 : Agriculture, Commerce, Défense, Enseignement, Énergie, Santé et services sociaux, Sécurité intérieure, Logement et développement urbain, Affaires intérieures, Travail, Affaires étrangères, Transports, Trésor, Anciens combattants, Justice. Le ministère le plus récemment créé, en 2002, est le ministère de la Sécurité intérieure.

Les Secrétaires sont nommés par le Président et révoqués par lui, mais leur nomination doit être confirmée par le Sénat. Ils peuvent être réunis par le Président, mais ils ne forment pas un Cabinet au sens d'organe collégial, comme l'exprime relativement bien la célèbre formule attribuée à Lincoln : « Sept non, un oui, les oui l'emportent ».

>L'EXÉCUTIVE OFFICE

Il s'agit d'un ensemble de plus de 6000 personnes que l'on peut répartir en deux groupes, la première forme ce que l'on appelle le White house office à la tête duquel se trouve le Secrétaire général de la Maison Blanche. Il comprend également les collaborateurs les plus proches qui ont pour titre : conseiller, assistant, consultant.

Le second groupe comprend un certain nombre de conseils, de bureaux :

La direction de l'administration

Elle passe par l'édition de normes : le pouvoir réglementaire et l'animation de services dont il importe de contrôler la composition par le pouvoir de nomination.

Le pouvoir réglementaire se traduit par des « executives orders » (décrets présidentiels). Ils correspondent au pouvoir réglementaire d'exécution et au pouvoir réglementaire autonome.

Le Président nomme la plupart des hauts fonctionnaires, mais ces nominations doivent être confirmées par le Sénat, toutefois leur révocation ne dépend que du Président. Ce « spoil system » concerne quelque 8000 personnes. Il a été limité par l'introduction partielle du « merit system ».

>LA DIRECTION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le Président détermine et conduit la politique étrangère du pays. A cette fin il dispose et de moyens de paix : la diplomatie et de moyens de guerre : les armées.

En tant que chef de la diplomatie, le Président fixe les grands axes de la politique étrangère des États-Unis et utilise les moyens qui lui permettent de mettre en œuvre cette politique. C'est ainsi qu'il négocie, signe et ratifie les traités, mais le Sénat approuve la ratification à la majorité des 2/3. Sans cette approbation, pas de traité. Il s'agit là d'un véritable droit de veto. Pour éviter cet écueil, le Président peut utiliser la procédure des « executives agreements » qui ne nécessitent pas d'approbation sénatoriale et qui ne sont même pas connus du Congrès. Le Case Act de 1972 rend cependant obligatoire l'information du Congrès relative à ces accords.

Le Président est également le chef des armées. En tant que tel il peut engager les troupes sur un théâtre d'opérations, **mais il ne peut déclarer la guerre. Ce pouvoir appartenant au Congrès.** Avec le temps, la déclaration de guerre est tombée en désuétude, aussi le Président a vu de fait ses prérogatives considérablement augmenter. Pour les limiter, le Congrès a adopté la War powers Resolution en novembre 1973. Selon ce texte, **le Président peut engager des opérations, mais, sans déclaration de guerre dans les 60 jours, il doit rapatrier les troupes, de même pendant les 60 jours si le Congrès lui en fait la demande expresse.**

>LES POUVOIRS À L'ÉGARD DU CONGRÈS

Plutôt que de pouvoirs il s'agit d'interventions. Parmi celles-ci la plus importante est le veto. Prévus par la Constitution (art 1 section 7 al 2 et 3), ce droit permet au Président de s'opposer à l'entrée en vigueur de toute loi à condition qu'il en manifeste explicitement la volonté pendant le délai de promulgation qui est de dix jours. (1402 vetos de 1787 à 1984 dont 635 pour F.D. Roosevelt).

Le veto peut être surmonté si le Congrès réexamine le texte et l'adopte à la majorité des 2/3. C'est rarement le cas. Seulement 6% des vetos ont pu être brisé depuis les origines du système. Quant au veto sélectif (item veto), c'est-à-dire le veto portant sur une disposition d'un texte, il est interdit au Président mais pas aux Gouverneurs.

Le droit de message constitue un autre moyen d'intervention du Président prévu par la Constitution. Selon l'article 2, section 3, le Président peut s'adresser au Congrès par des messages sur l'état de l'Union. Ce droit lui permet en fait de présenter un véritable programme législatif. Ainsi, de projets de loi officiels sont rédigés et repris par tel ou tel Congressman (député). Ce qui vaut au Président l'appellation de « Chief Legislator » (législateurs).

D'autres interventions ne sont pas prévues par les textes, pourtant elles sont tout autant efficaces. Le Président doit convaincre les membres du Congrès de voter ses textes. A cette fin, il peut utiliser les membres de son parti, mais le plus souvent ce sont ses proches collaborateurs qui interviennent. À cette fin, le Président, dispose à la Maison-Blanche d'un Bureau de liaison avec le Congrès. Celui-ci se tient au courant de toutes les activités législatives importantes et tentent de persuader les sénateurs et les représentants de soutenir la politique du gouvernement.

En cas d'échec, le Président se tournera vers le peuple pour essayer de le convaincre et tenter ainsi de faire pression indirectement sur les Congressmen (députés) qui sont aussi élus au suffrage universel. C'est pourquoi, les Présidents américains multiplient les discours, les conférences de presse et autres opérations de communication. Ronald Reagan n'a-t-il pas été surnommé le « grand communicateur » ? Déjà Théodore Roosevelt appelait cet aspect de la fonction présidentielle, « le prêche qui dérange », car quand un Président soulève un problème il déclenche inévitablement un débat public.

Le pouvoir législatif : Le Congrès

Le Congrès comprend deux assemblées, la Chambre des représentants et le Sénat dont les structures et le fonctionnement doivent être précisés.

>LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Elle comprend 435 membres ainsi que 3 autres sans voix délibérative (district of Columbia, Porto Rico et Iles Vierges). Chaque État élit un nombre variable de représentant en fonction de la population, quelle que soit son importance, chaque État est assuré par la Constitution d'avoir au moins un membre à la Chambre des représentants.

Le mandat des représentants est de deux ans. Ce qui est extrêmement court et présente de graves inconvénients que souligne bien cet adage : « La première année est consacrée à faire oublier les promesses électorales, la seconde à en formuler de nouvelles. ». Les élections coïncident avec l'élection présidentielle et une fois sur deux se déroulent à mi-mandat présidentiel : les midterms elections.

>LE SÉNAT

Cette chambre a pour fonction de représenter les États. C'est pourquoi chacun d'eux a droit à deux sénateurs. Ainsi, le Rhode Island, le plus petit des États, avec une superficie de 3 156 km², a la même représentation au Sénat que l'Alaska, le plus vaste des États qui couvre 1 524 640 km². Le Wyoming, avec une population de 480 000 habitants, a une représentation égale à celle de la Californie, qui compte 32 270 000 habitants.

Depuis 1913, les sénateurs ne sont plus désignés par les « législatures » des États, c'est-à-dire, les parlements locaux. Ils sont élus directement par la population au scrutin majoritaire à un tour et accomplissent un mandat de 6 ans. Le Sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans. Ces élections coïncident avec les autres.

4 LE FONCTIONNEMENT POLITIQUE

La séparation des pouvoirs

Les pouvoirs du Congrès des États-Unis, sont énumérés dans la section 8 de l'article premier de la Constitution. Certains de ces pouvoirs, bien qu'ils soient aujourd'hui dépassés, restent en vigueur. Le dixième amendement fixe des limites très nettes à l'autorité du Congrès, décrétant que les pouvoirs qui ne sont pas délégués au gouvernement fédéral sont réservés aux États ou au peuple.

Comme dans toutes les assemblées parlementaires, des commissions sont créées au sein des deux chambres du Congrès. Il existe d'abord des commissions permanentes spécialisées. Chacune est spécialisée dans des domaines spécifiques : affaires étrangères, défense, services bancaires, agriculture, commerce, budget, etc. Elles jouent un rôle législatif important. Elles peuvent également convoquer de nombreux hauts responsables pour les entendre afin de se faire une idée sur telle ou telle proposition de loi à l'étude, c'est ce que l'on appelle : les « hearings »

Les commissions d'enquête disposent de pouvoirs d'investigation quasiment illimités puisqu'elles ont le pouvoir de forcer la comparution des témoins récalcitrants et d'assigner en justice pour outrage au Congrès ceux qui refusent de témoigner et pour faux témoignage ceux qui font une fausse déposition. La plupart des auditions des commissions sont ouvertes au public et trouvent un large écho dans les médias. Les enquêtes du Congrès représentent donc un instrument important entre les mains du législateur qui peut ainsi informer les citoyens et les sensibiliser à des questions de portée nationale.

Pouvoir législatif

Le Congrès exerce la totalité de ce pouvoir : initiative et adoption. Il est partagé de manière totalement égale entre les deux chambres. En cas de désaccord, une commission paritaire est réunie.

Mais on sait que dans la réalité, le Président exerce aussi l'initiative, de plus le Président peut s'opposer à l'adoption de la loi par l'usage de son veto.

Pouvoir budgétaire

En principe ce pouvoir appartient exclusivement au Congrès, initiative et adoption, avec une priorité à la Chambre. Mais la situation a évolué en deux temps.

Le Budget and Accounting Act de 1921 a permis au Président de soumettre un véritable projet de budget. Progressivement, le Président ira jusqu'à refuser d'exécuter telle ou telle partie du budget, c'est ce que l'on appelle l'impoundment.

Le Budget and control Act de 1974, crée le Congressional Budget Office qui redonne au Congrès un poids plus important dans la procédure budgétaire en lui permettant de disposer des informations techniques. D'autre part l'impoundment est désormais interdit.

Rappelons que le rejet du Budget constitue un moyen de pression considérable sur le Président puisqu'il conduit au fameux shutdown.

Pouvoir constituant dérivé : la révision de la Constitution

Le Congrès dispose en ce domaine du pouvoir d'adopter à la majorité des 2/3 dans chaque chambre, un amendement à la Constitution. Mais la ratification de l'amendement échappe au Congrès puisque ce sont, soit les législatures des États, soit une convention d'États qui se prononcent à la majorité des 3/4.

Pouvoirs à l'égard du Président

En ce domaine, le Sénat dispose de pouvoirs exclusifs. Bon nombre de nominations présidentielles doivent être confirmées par la chambre haute. C'est le cas des secrétaires (9 rejets en 2 siècles), mais aussi des membres de la Cour Suprême : il s'agit là d'une véritable co-nomination. C'est le cas enfin de nombreux fonctionnaires.

Le Sénat dispose également à titre exclusif du pouvoir d'approuver les traités à la majorité des 2/3. C'est un pouvoir important. Que l'on pense au traité de Versailles instituant la SDN qui a été rejeté par le Sénat alors que le père spirituel de celle-ci était le Président Woodrow Wilson !

Les deux chambres du Congrès disposent d'un pouvoir considérable à l'égard du Président : l'impeachment. C'est la procédure importée de Grande Bretagne. Elle permet la mise en œuvre de la responsabilité pénale du chef de l'État. **Il revient à la Chambre des représentants de décider la mise en accusation et donc des charges retenues et au Sénat de se prononcer et donc de condamner éventuellement.**

Un système qui favorise les blocages

L'équilibre des pouvoirs conduit à l'impasse si les partis ne sont pas prêts au compromis, explique le penseur américain Fukuyama.

La première singularité des États-Unis tient à un système constitutionnel qui dresse d'extraordinaires obstacles devant toute action politique résolue. Toutes les démocraties cherchent l'équilibre entre la nécessité de prendre des décisions et le besoin de protection contre un État envahissant. Mais, comparé à la plupart des autres régimes démocratiques, le système américain penche fortement du second côté. Quand un système parlementaire comme celui de la Grande-Bretagne nomme un gouvernement, les dirigeants prennent leurs décisions en s'appuyant sur une majorité parlementaire. Les États-Unis, eux, possèdent au côté de la présidence un pouvoir législatif divisé en deux Chambres aussi puissantes l'une que l'autre, chacune pouvant être tenue par un parti différent. À cela s'ajoutent les tribunaux, ainsi que les pouvoirs conférés aux États et aux collectivités locales, qui viennent également entraver la capacité de la majorité à imposer ses vues à l'échelle nationale.

La « **vetocratie** », les blocages. Malgré cette dilution du pouvoir, le système américain s'est montré plutôt efficace durant l'essentiel du XX^e siècle, parce que les deux partis politiques [démocrate et républicain] avaient de nombreux points d'accord dans leurs conceptions politiques et des idéologies qui se recoupaient largement. Mais, depuis les années 1980, les deux camps ont beaucoup divergé, si bien qu'aujourd'hui le plus progressiste des républicains se situe nettement à droite du plus conservateur des démocrates. Cette poussée vers les extrêmes est particulièrement visible au sein du Parti républicain, qui s'est recentré géographiquement dans le Vieux Sud [conservateur mais majoritairement démocrate jusqu'en 1994].

Dans ce contexte, le système tant vanté de l'équilibre des pouvoirs à l'américaine se résume à une "vetocratie", permettant à l'un des acteurs politiques représentant des positions minoritaires de bloquer l'action de la majorité.

Depuis un siècle et demi, l'équilibre des pouvoirs tel que le définit la Constitution américaine a régulièrement permis à des minorités de bloquer d'importantes lois sur les questions sociales.

L'exemple le plus éloquent reste celui des droits civils : pendant tout un siècle après la guerre de Sécession, une minorité d'États du Sud a réussi à empêcher l'adoption d'une législation fédérale accordant pleinement les droits civils et politiques aux Africains-Américains. La réglementation nationale sur les chemins de fer et la législation sur les conditions de travail et la sécurité professionnelle ont aussi été entravées ou retardées par l'un ou l'autre des rouages du système.

L'HYPERPUISSANCE AMÉRICAINE

Les firmes transnationales américaines **concourent à la puissance financière et capitaliste des États-Unis dans le monde**. Les investissements directs à l'étranger montrent à quel point ce pays constitue **la plaque tournante du capitalisme mondial**.

Le dollar reste la monnaie de référence et constitue l'essentiel des réserves de change des grandes puissances économiques mondiales.

Les bourses américaines (Wall Street, NASDAQ, CBOT) totalisent 40% de la capitalisation mondiale et, surtout, donnent le ton aux autres marchés financiers, tant l'économie américaine joue un rôle d'entraînement sur le reste du monde.

Cette puissance faisait des États-Unis le « gendarme du monde » (the policeman of the world), une expression qui a pris tout particulièrement sens sous les mandats Bush, avec les interventions en Irak et en Afghanistan. Mais ce « gendarme », qui n'a d'ailleurs pas l'ambition de l'être, mais seulement de défendre ses intérêts, est **de plus en plus contesté, notamment par les puissances émergentes ou ré-émergentes (Chine, Russie) et par le terrorisme islamique**.

LES TRADITIONS

>LE 4 JUILLET, JOUR DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE

Le Jour de l'Indépendance (« Independence Day ») est la fête nationale qui célèbre la déclaration d'indépendance des treize colonies d'Amérique vis-à-vis de la Couronne britannique. **C'était le 4 juillet 1776.** On retrouve certains ingrédients de la fête nationale en France. **Il y a beaucoup de parades patriotiques. Certaines remontent au XIX^e siècle. Mais ce ne sont pas des défilés militaires.** Cependant le 4 juillet, il y a beaucoup de messages de remerciements aux troupes, notamment celles qui sont déployées à l'étranger, ou aux vétérans. Il y a près d'un million et demi de personnes dans les forces armées américaines.

Autre point commun : le feu d'artifice. Il y en a un peu partout. Mais le plus grand, diffusé en direct à la télévision, est tiré à New York, entre Manhattan et Brooklyn. Il est intéressant de noter que depuis près de soixante ans, c'est une chaîne de grand magasin, Macy's, qui finance et donc lui donne son nom. Cela marque aussi une période de soldes. Il faut près de deux semaines aux artificiers pour mettre en place les 60.000 feux d'artifice sur cinq grandes barges flottantes.

Autre tradition : les couleurs bleu-blanc-rouge du drapeau étoilé sont affichées partout. Déjà en temps normal, les Américains aiment les montrer. Ils expriment plus volontiers leur patriotisme que ne le font beaucoup de Français, en plantant des drapeaux dans leur jardin ou sur leur maison. Mais le 4 juillet, on voit des drapeaux vraiment partout : sur les voitures, les murs des magasins, les publicités dans les journaux ou à la télé. Des animaux de compagnie sont teintés en bleu-blanc-rouge. On en trouve même sur les tenues de beaucoup d'Américains.

Ils entendent montrer leur fierté d'être Américains. On trouve des tenues spéciales pour l'occasion dans les magasins. Alors certes dans les rues de New York ou Los Angeles, vous en croisez peu. Mais dans des petites villes, dans des États plus conservateurs, c'est très courant.

Autre tradition : un grand concours annuel organisé près de la plage de Coney Island, à New York, et diffusé sur une chaîne sportive. **Il s'agit du concours du plus gros mangeur de hot-dogs !**

Le 4 juillet, c'est d'abord une fête où on mange, autour des barbecues, des hamburgers, des hot-dogs, beaucoup de bière, le tout en famille ou avec des amis. Car les Américains ont peu de vacances : certains ont seulement deux semaines de congés dans l'année. Donc ils profitent du pont du 4 juillet, qui est un moment important de retrouvailles familiales.

>« THANKSGIVING », UNE TRADITION CHÈRE AUX AMÉRICAINS

Historiquement, Thanksgiving était un jour de fête chrétienne durant lequel on remerciait Dieu par des réjouissances et par des prières pour les bonheurs que l'on avait pu recevoir pendant l'année. Thanksgiving (dont le nom signifie « Action de grâce ») est une fête célébrée aux États-Unis, au Canada, mais aussi auprès de certains autres pays du globe. **Il convient de noter qu'aux USA c'est l'une des plus importantes fêtes de l'année au même titre que le jour de la Fête Nationale en France (le 4 juillet).**

Pour certains peuples amérindiens, l'Action de grâce ou Thanksgiving constitue une commémoration des guerres indiennes. **Aux États-Unis, chaque année, les Américains célèbrent cette fête autour d'une dinde, depuis 1789 jusqu'à nos jours.** Les origines de cette tradition remonteraient aux pèlerins fondateurs de la colonie Plymouth (une ville britannique située dans le comté de Devon). La fête de Thanksgiving célèbre l'aide apportée par les Indigènes aux Pèlerins débarqués du Mayflower en 1620. Ce n'est qu'en 1863 que Thanksgiving a été instauré fête nationale par Abraham Lincoln. Il a également fixé la fête de Thanksgiving au quatrième jeudi du mois de novembre. **Aujourd'hui, Thanksgiving est devenue une tradition familiale importante et respectée aux États-Unis.**

Sachez que c'est pendant la période de Thanksgiving que les Américains voyagent le plus en voiture et en avion pour se réunir avec des amis et avec des membres de leur famille. Tous les ans, les Américains se retrouvent en famille pour partager le traditionnel repas chaleureux de Thanksgiving. Ils adorent la parade annuelle de Thanksgiving organisée, depuis 1924, par Macy's (une chaîne de magasins américaine basée à New York) : un défilé de ballons géants et de chars, représentant souvent des personnages de dessins animés, circulent durant plusieurs heures dans les rues new-yorkaises. Le départ de la parade a lieu chaque année à l'angle du West 75th Street et de la 8^e avenue. Notez que de nombreux artistes participent à cet événement majeur filmé et retransmis en direct à la télévision. Si vous partez pour les États-Unis, vers la période de fin d'année, vous aurez peut-être la chance d'assister au festival annuel de Thanksgiving organisé par Macy's et de déguster la fameuse dinde de Thanksgiving.

Sachez que le repas de l'Action de grâce est traditionnellement composé d'une dinde farcie servie avec la purée de patates douces, une sauce aux aïelles et d'une tarte à la citrouille (appelé également « pumpkin pie » : un dessert traditionnel que les Américains cuisinent pour la fête de Thanksgiving) en dessert. Notez que la citrouille est le légume qui sauva les pèlerins pendant le premier hiver difficile. Sachez également que la dinde est un animal découvert par les premiers colons européens dans le Nouveau Monde et faisait partie du repas des Amérindiens lors de la première Thanksgiving. Ce qui fait que la dinde et la citrouille sont des aliments incontournables de la Thanksgiving.

> LE SPORT

Le sport est très important dans la culture des États-Unis d'Amérique. **Les quatre sports d'équipes les plus populaires sont : le football américain, le baseball, le basket-ball et le hockey sur glace.**

Les ligues majeures de ces sports, la National Football League (NFL), la Ligue Majeure de Baseball (MLB), la National Basketball Association (NBA) et la Ligue Nationale de Hockey (NHL), jouissent ainsi d'une exposition médiatique massive et sont considérés comme les compétitions par excellence dans le monde. Chacune de ces ligues ont des équipes qui jouent au Canada, sauf la NFL, et toutes les quatre sont parmi les ligues sportives les plus lucratives au monde. Le soccer (le football tel qu'il est connu en Europe) est moins populaire aux États-Unis que dans de nombreux autres pays, même s'il possède une large participation chez les amateurs, en particulier chez les jeunes et les femmes.

Dans tous les sports majeurs, les équipes professionnelles fonctionnent en tant que franchises au sein d'une ligue. Toutes les ligues majeures de sport utilisent le même type de formule : une saison régulière avec un championnat, conclu par un tournoi éliminatoire appelé playoffs. S'ajoutent également aux organisations des ligues majeures des sports professionnels de ligues mineures.

Les activités sportives sont particulièrement associées à l'éducation aux États-Unis, où la plupart des lycées et des universités organisent des manifestations sportives. Les compétitions de sport en milieu scolaire jouent un rôle important dans la culture sportive américaine. Par exemple, le sport universitaire régi par la National Collegiate Athletic Association (NCAA) rivalise de popularité avec le sport professionnel.

2. LE ROYAUME-UNI

1 LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

La Monarchie Britannique : Comment ça Marche ?

Le système de gouvernement du Royaume-Uni est une monarchie constitutionnelle communément appelée monarchie britannique.

La monarchie du Royaume-Uni est une monarchie parlementaire dans laquelle un roi ou une reine est à la tête de l'État, alors que le Premier Ministre est chef du gouvernement.

Quelle est la répartition des pouvoirs ?

En Angleterre, le **pouvoir exécutif** est exercé par le gouvernement de Sa Majesté, au nom du monarque. Les membres du gouvernement sont choisis par le premier ministre.

Le gouvernement est issu du Parlement et est responsable devant lui.

Le pouvoir législatif est exercé à la fois par le gouvernement et par les deux chambres du Parlement : la Chambre des Communes démocratiquement élue et la Chambre des Lords. Alors que ce sont les élections législatives qui déterminent les sièges à la Chambre des communes, la composition de la Chambre des Lords est déterminée par suffrage indirect, nomination ou hérédité.

Enfin, **le pouvoir judiciaire** est indépendant de l'exécutif et du législatif, la plus haute cour étant la Cour suprême du Royaume-Uni.

Quels sont les pouvoirs du monarque ?

Le monarque britannique est le gouverneur suprême de l'Église d'Angleterre et le chef d'État des royaumes du Commonwealth. Il est officiellement le chef du Commonwealth composé de quinze pays, **mais ces pays sont indépendants et la monarchie de chacun d'entre eux est juridiquement distincte.**

Aujourd'hui, le rôle du monarque est constitutionnel et limité à des fonctions protocolaires.

Depuis la Magna Carta, pendant la guerre civile anglaise et la restauration, les pouvoirs politiques du monarque ont progressivement diminué. Aujourd'hui, le rôle du monarque est constitutionnel et limité à des fonctions cérémonielles non-partisanes. Malgré cela, l'autorité exécutive ultime sur le gouvernement du Royaume-Uni est toujours sous la prérogative royale du monarque. Ces pouvoirs comprennent la dissolution du Parlement ainsi que la promulgation des règles pour le gouvernement et la réglementation de la fonction publique et des forces armées. Mais ces pouvoirs sont utilisés conformément aux politiques et procédures prévues par les lois adoptées au Parlement. Dans les cas où aucune loi ne s'appliquerait, il est chargé de prendre une décision en accord avec les conventions et les précédents. Le monarque possède plusieurs résidences royales (publiques ou privées) gérées au sein du Crown Estate. Ce « domaine royal » est, avec un actif d'une valeur supérieure à 7 milliards de livres, un des plus grands propriétaires terriens du Royaume-Uni. La résidence officielle du monarque est le palais de Buckingham.

Rôle religieux

Le souverain est le gouverneur suprême de l'Église d'Angleterre. Les archevêques et les évêques sont ainsi nommés par le monarque, sur l'avis du Premier Ministre, d'après une liste de candidats établie par une commission ecclésiastique. Le rôle du souverain dans l'Église d'Angleterre n'est que titulaire. En effet, l'ecclésiastique le plus important de l'Église n'est autre que l'archevêque de Cantorbéry qui officie en tant que chef spirituel de l'Église d'Angleterre et de la Communion anglicane dans son ensemble.

En outre, même si le monarque n'est qu'un membre ordinaire de l'Église d'Écosse, il (ou elle) détient le pouvoir de nommer le Haut Commissaire lors de son Assemblée générale. Par contre, le souverain ne joue aucun rôle officiel ni dans l'Église au Pays de Galles, ni dans l'Église d'Irlande.

Situation politique du Royaume-Uni

Le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, nom officiel depuis 1923) est une monarchie constitutionnelle sur laquelle règne la Reine Elizabeth II, de la dynastie des Windsor, depuis 1952.

Alors que ce sont les élections législatives qui déterminent les sièges à la Chambre des communes, la composition de la Chambre des Lords est déterminée par suffrage indirect, nomination ou hérédité.

Avec la « devolution » (décentralisation) de la fin des années 1990, le Pays de Galles, l'Écosse et l'Ulster ont obtenu une autonomie accrue et d'importants transferts de compétences. Cette autonomie a été renforcée en Écosse, suite à l'échec du référendum d'indépendance de septembre 2014.

La vie politique récente du pays a été marquée par 13 années de gouvernement travailliste (la gauche libérale), de 1997 à 2010, dirigé d'abord par Tony Blair puis, à partir de 2007, par Gordon Brown. En mai 2010, les élections générales ont porté au pouvoir les conservateurs et les libéraux-démocrates, dans ce qui fut le premier Parlement sans majorité absolue depuis 1974. Lors des dernières élections générales, organisées en mai 2015, le Premier ministre sortant David Cameron a pu conserver son poste. Les conservateurs, obtenant une majorité absolue de 6 sièges, seront à même de gouverner seuls pendant 5 ans.

Le parti anti-immigration et europhobe UKIP a fait son entrée pour la première fois à Westminster en octobre 2014, vingt-deux ans après sa création.

Organisé le 23 juin 2016, le référendum britannique d'appartenance à l'Union européenne se solde finalement par la victoire du « out » avec 51,89% des suffrages, entraînant un véritable séisme politique. David Cameron qui a personnellement milité pour rester au sein de l'UE cède sa place le 13 juillet 2016 à Theresa May, jusqu'ici sa ministre de l'Intérieur.

Le 18 avril 2017, Theresa May annonce vouloir convoquer des élections législatives anticipées le 8 juin 2017, afin d'obtenir une plus large majorité parlementaire avant d'entamer les négociations du Brexit.

Ce pari est perdu, puisqu'à l'issue des élections législatives, le parti conservateur de Theresa May obtient 42,2% des voix et 317 sièges sur un total de 650 sièges. Avec la perte de la majorité absolue, Theresa May a conclu une alliance avec le parti unioniste DUP d'Irlande du Nord et obtenu la confiance du Parlement britannique.

C'est la Première ministre Theresa May qui, avec son gouvernement, débute en 2017 la négociation sur le « Brexit ». Celui-ci aurait dû être effectif en 2019.

Après l'élection du jeudi 13 décembre 2019, le Premier ministre Boris Johnson met en avant son principal atout : l'accord de Brexit qu'il a négocié avec Bruxelles.

L'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE et le cadre de la future relation entre les deux parties ont été publiés le 12 novembre 2019.

Un accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part a été publié le 31 décembre 2020.

Le Royaume-Uni et l'Union européenne

Depuis son intégration en 1973 jusqu'au déclenchement du Brexit en 2017, le Royaume-Uni a entretenu des relations tumultueuses avec l'Union européenne. Retour sur 44 ans d'histoire commune.

L'intégration dans la douleur

Le Royaume-Uni intègre la Communauté économique européenne (CEE), ancêtre de l'UE, en 1973 après avoir buté à deux reprises, en 1963 et 1967, face au veto du général de Gaulle. En 1974, les travaillistes sont de retour au pouvoir après des élections générales et veulent revenir sur les accords passés par les conservateurs, aux commandes au moment de l'intégration. Le parti organise même un référendum sur le maintien du pays dans la communauté. Le 5 juin 1975, le « oui » l'emporte à 67 %. Dans le manifeste de 1983, Michael Foot, dirigeant du parti à l'époque, continue de défendre une sortie de la CEE. Sa position débouche sur la scission du parti et la naissance du mouvement social-démocrate.

« I want my money back »

Arrivée au pouvoir en 1979, la première ministre conservatrice Margaret Thatcher demande, le 30 novembre, un rabais de la participation britannique au budget européen, connu sous la fameuse expression « I want my money back » (Rendez-moi mon argent). C'est ce qu'elle obtient en 1984. C'est le fameux rabais britannique, lequel permet au pays de verser moins d'argent à l'UE que ces voisins de taille similaire comme la France.

Contre la libre circulation des personnes

Le 14 juin 1985, la France, l'Allemagne de l'Ouest et les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) signent l'accord de Schengen. Il prévoit une libre circulation des citoyens des pays concernés avec une suppression graduelle des contrôles à leurs frontières. Londres préfère rester en dehors.

Non à l'Europe fédérale

Dans son discours de Bruges en 1988, Margaret Thatcher réaffirme son opposition à une Europe fédérale et à l'idée que la communauté européenne dispose de ressources propres. La dirigeante britannique dont les relations sont très difficiles avec Jacques Delors, président de la commission, refuse la création d'une monnaie unique dans un discours devant la chambre des Lords en 1990

Le temps des exemptions

Le 7 février 1992, les Européens signent le traité de Maastricht, deuxième acte fondamental de la construction européenne après le Traité de Rome de 1957. Le Royaume-Uni bénéficie d'une clause d'exemption lui permettant de ne pas rejoindre la monnaie unique. Le 23 juillet 1993, le premier ministre conservateur John Major arrache au parlement la ratification du traité de Maastricht après avoir menacé de démissionner.

L'idée d'un référendum

En 1996, l'homme d'affaires Sir James Goldsmith lance le Referendum Party qui réunira 3 % des voix aux élections législatives de 1997. Le parti travailliste affirme dans son manifeste de campagne qu'un référendum est une « précondition » à une adoption de la monnaie unique. Le 23 janvier 2013, le premier ministre conservateur David Cameron promet dans un long discours prononcé depuis la City de Londres un référendum sur l'appartenance de son pays à l'UE, si son parti conservateur remporte les élections législatives en 2015. Promesse tenue.

Le bras de fer

Le 10 novembre 2015, le premier ministre britannique communique sa liste de conditions pour que le Royaume-Uni reste dans l'Union. En cas de refus de Bruxelles, il déclare vouloir faire campagne pour la sortie du pays lors du référendum. David Cameron veut notamment restreindre les droits des Européens qui s'installent au Royaume-Uni. In extremis, il arrache le 20 février 2016 une clause spéciale sur l'immigration, permettant au Royaume-Uni de ne pas respecter les règles européennes sur certaines aides sociales pour les nouveaux migrants.

La victoire du « oui » au Brexit

Le jeudi 23 juin 2016, les Britanniques se prononce à 51,9 % des voix pour la sortie de l'Union européenne et à 48,1 % pour y rester.

Le Royaume-Uni largue les amarres

Neuf mois après le vote pour le Brexit, la première ministre britannique Theresa May, lance mercredi 29 mars le processus historique de sortie de l'Union européenne, qu'il avait rejointe avec réserve il y a 44 ans. Deux ans de difficiles négociations avec Bruxelles démarrent pour couper les amarres en principe au printemps 2019.

L'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE et le cadre de la future relation entre les deux parties ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 12 novembre 2019.

2 LE BREXIT

Qu'est-ce que le Brexit ?

Le « Brexit » est une abréviation de « British Exit », évoquant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le 23 juin 2016, lors d'un référendum organisé par l'ancien **Premier ministre David Cameron**, 51,9% des Britanniques choisirent de quitter l'UE. À la suite du déclenchement de l'article 50 du traité sur l'Union Européenne le 29 mars 2017, **le Royaume-Uni et les 27 autres pays membres de l'Union Européenne avaient dorénavant deux ans pour préparer la sortie effective du pays. Jusqu'à cette date, le pays devait rester membre de l'Union européenne.**

Nommée en juillet 2016 et reconduite en juin 2017, c'est la Première ministre **Theresa May** qui mena les discussions sur la sortie de son pays, face à une équipe de négociateurs représentant l'Union européenne, de manière que cette sortie s'effectue avec un accord (**deal**).

Le Parlement britannique a longtemps débattu sur une sortie avec un « deal » ou un « no deal » sans déboucher sur une décision.

Après les élections de 2019 la sortie fut décidée avec un accord à renégocier ; cette tâche reviendra au nouveau premier ministre **Boris Johnson face à Michel Barnier** désigné par l'Europe pour cette négociation.

Après l'élection du jeudi 13 décembre 2019, le Premier ministre Boris Johnson met en avant son principal atout : l'accord de Brexit qu'il a négocié avec Bruxelles et qui est « tout prêt ».

Le Royaume-Uni (et donc l'Irlande du Nord aussi) sort de l'union douanière. L'Irlande du Nord restera soumise aux règles européennes, mais pourra en sortir tous les quatre ans si son parlement le décide, ce qui revient à lui confier un droit de veto. Ces deux dispositifs essentiels sont une victoire pour Boris Johnson.

Boris Johnson souligne alors sa détermination de quitter l'UE au plus vite. En mars 2020, débutent des négociations entre Bruxelles et Londres sur un accord commercial.

Un accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part a été publié au JOUE du 31 décembre 2020. Le site Toute l'Europe résume les principaux points de cet accord, qui encadre les relations futures entre l'Europe et le Royaume-Uni.

Quels enjeux ?

Les conséquences politiques du Brexit pour l'Union européenne sont difficiles à prévoir. Pour certains, la sortie du Royaume-Uni est une catastrophe : de fait, l'Union européenne perd l'une de ses trois grandes puissances, une des plus importantes places financières au monde, le premier partenaire diplomatique des États-Unis en Europe ainsi que l'un des seuls États européens entretenant une armée régulière conséquente.

Pour d'autres, elle peut permettre de ressouder l'Union : le Royaume-Uni étant historiquement l'un des pays les moins favorables à l'intégration européenne, sa sortie peut inciter les autres États à aller de l'avant.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, un accord de libre-échange a été conclu entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne.

Le nouvel accord commercial avec l'Union Européenne prévoit:

- L'absence totale de droits de douane et de quotas.
- La définition des nouvelles règles d'origine douanière.

- La circulation des biens et des personnes.
- Le maintien du trafic routier, aérien et maritime de part et d'autre.
- Des reconnaissances mutuelles (licence...).

La frontière entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni est rétablie impliquant l'entrée en vigueur de nouvelles **obligations déclaratives en frontières** :

- Déclarations d'exportation, d'importation, de transit ou utilisation de carnet TIR/ATA.
- Obligations de pré-déclaration et de contrôle pour les produits sanitaires et phytosanitaires.

Les accords en cours avec les pays situés en dehors de l'Union Européenne :

- Le Royaume-Uni ne bénéficiant plus des accords de l'Union Européenne, des négociations bilatérales sont en toujours en cours pour mettre en place de nouveaux accords commerciaux.

2022 : des nouvelles négociations ont finalisé la sortie du Royaume Uni de l'Union des 27 côté britannique et à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les déclarations, à l'importation ou à l'exportation, sont enregistrées dans un système britannique, le Goods Vehicle Movement Service (GVMS), pour obtenir un Goods Movement Record (GMR), code-barre qui doit être présenté obligatoirement avant la traversée. En l'absence de ce GMR qui récapitule l'ensemble des marchandises transportées, le camion n'a pas le droit de traverser.

L'économie du Royaume-Uni

> LE ROYAUME-UNI EST UNE DES GRANDES PUISSANCES ÉCONOMIQUES MONDIALES

Les relations économiques sont traditionnellement fortes avec les États-Unis et les pays du Commonwealth.

La force du pays tient en partie à ses banques solides, et à sa place financière, la City, qui est avec Wall Street l'une des deux places financières les plus importantes au monde. Cependant le Royaume-Uni connaît des inégalités de revenus très élevés et les disparités régionales les plus fortes d'Europe.

Quand le Royaume -Uni est devenu membre de l'Union européenne en 1973, il n'a pas adhéré à la monnaie unique européenne, l'euro. Ainsi il a joui de sa position à côté de l'euro : il en a bénéficié sans être dedans. Par exemple la livre sterling a profité, avant le Brexit, des taux plus faibles de l'euro qui rendaient intéressants, par comparaison, les placements en monnaie britannique mieux rémunérés. De même, les autorités britanniques n'ont pas les mêmes contraintes que celles des pays ayant adopté l'euro, soumis à des contraintes plus coercitives de la part de UE, notamment sur les déficits publics.

> LONDRES EST UNE VILLE MONDIALE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

Londres est la tête de la mégalopole européenne qui descend jusqu'à Milan en Italie. Elle appartient donc à cet espace européen dynamique concentrant les plus fortes densités humaines et l'activité économique de l'Union européenne. Elle n'a aucune concurrence sur son propre territoire.

1/3 des sièges sociaux des grandes entreprises européennes avaient élu domicile à Londres en 2004 et elle comptait 34 des sièges sociaux des 500 plus grands groupes mondiaux (soit 80 % du nombre implanté au Royaume-Uni).

Ce dynamisme économique de Londres est en grande partie lié à la position privilégiée dont elle dispose entre l'Europe, le Commonwealth et l'Amérique anglophone. Elle bénéficie de l'anglais comme langue internationale des affaires et des pratiques commerciales communes au monde anglo-américain. Grâce à la City, une enclave au cœur de la capitale britannique, la ville attire en grand nombre des professionnels hautement qualifiés venus de la planète entière, et notamment de l'aire du Commonwealth. Informaticiens indiens, banquiers américains se sentent chez eux à Londres... ne serait-ce que pour la proximité linguistique.